ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 96993

Texte de la question

L'attention de M. Jean-Claude Lenoir a été appelée sur la publicité détournée qui figure dans certains manuels scolaires. À titre d'exemple, un nouveau manuel de sciences physiques de classe de seconde lui a été signalé comme comportant jusqu'à 44 publicités détournées dont l'une pour une marque de cigarettes sur une photo de véhicule de formule 1. Il signale cette situation à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative dont il souhaiterait connaître le point de vue et les intentions éventuelles à cet égard.

Texte de la réponse

Les programmes scolaires, définis par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, sont transmis aux éditeurs qui ont toute latitude pour produire les manuels correspondants. Les éditeurs ont, de leur côté, conformément à une tradition plus que séculaire, entière liberté et responsabilité en ce qui concerne la conception, le choix des auteurs, la rédaction et l'illustration des manuels qu'ils proposent. Les manuels scolaires ne reçoivent aucune certification - ni préalable ni postérieure - de l'institution. Pour mettre en oeuvre ces programmes, les enseignants choisissent la pédagogie qui leur paraît la mieux convenir aux élèves. Pour cela, le manuel scolaire est un auxiliaire important. La conformité aux programmes nationaux officiels, la rigueur scientifique et la pertinence des choix éditoriaux en matière pédagogique mais aussi citoyenne sont des critères qui doivent retenir l'attention des équipes des professeurs lorsqu'elles effectuent, sous la responsabilité du chef d'établissement, le choix des manuels scolaires avant d'en proposer l'adoption au conseil d'administration de chaque établissement scolaire. L'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est attentive au contenu des manuels scolaires et ne manque pas d'évoquer les imperfections éventuelles qu'elle constate dans le cadre des relations régulières qu'elles entretiennent avec les représentants des éditeurs scolaires.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96993
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13883
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3705